

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 29 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (suppléant), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ECHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE BRIS Hervé (suppléant), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (suppléant), NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSENEAU Alix à LE GOFF Philippe, CADUDAL Véronique à BRICAGE Henry, HENRY Joël à QUÉRÉ Yann, LE BÉGUEC Marilyse à BOUILLENNEC Rachel, PICART Olivier à CONNAN Gildas

Conseillers d'agglomération - absents

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BINOT Marie-Christine, LARVOR Yannick, LOZAC'H Claude, PIERRE Stéphane, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 84 Titulaires - 41 suppléants

Présents	73
Procurations	05
Votants	78
Absents	06

Date d'envoi de la convocation : mercredi 23 septembre 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-09-293

**GESTION DES DECHETS : CONTRACTUALISATION AVEC L'ECO-ORGANISME
CITEO SOIN & HYGIENE POUR LA GESTION DES DECHETS DE TEXTILES
SANITAIRES A USAGE UNIQUE (TSUU)**

Vu la directive (UE) 2019/904 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le décret n° 2024-1166 du 5 décembre 2024 relatif à la filière à Responsabilité Élargie du Producteur des Textiles Sanitaires à Usage Unique ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération exerce les compétences en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et d'assainissement des eaux usées ;

Considérant que CITEO Soin & Hygiène a été agréé en qualité d'éco-organisme pour assurer la mise en œuvre de la filière REP des Textiles Sanitaires à Usage Unique et qu'il propose aux collectivités éligibles deux contrats-types permettant le financement d'actions de prévention, de sensibilisation et de nettoyage ;

Considérant que les contrats-types proposés permettent de soutenir financièrement les actions de prévention, de sensibilisation et de nettoyage mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de ses compétences ;

Considérant que la contractualisation avec CITEO Soin & Hygiène n'implique pas d'obligation pour Guingamp-Paimpol Agglomération de mettre en œuvre un programme d'actions prédéfini, mais prévoit la réalisation d'actions de communication et de sensibilisation, notamment au moyen des supports mis à disposition par l'éco-organisme, ainsi que la prise en charge des déchets concernés collectés dans le cadre de la compétence assainissement ;

Considérant que la caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée en 2025 sur le territoire a mis en évidence que les textiles sanitaires à usage unique représentent 3,7 % de ce gisement ;

Considérant que la conclusion de ces deux contrats permettra à Guingamp-Paimpol Agglomération de bénéficier d'un soutien financier annuel estimé à 14 801,57 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Approuve le contrat-type de contribution aux coûts des actions de sensibilisation à la prévention des déchets de lingettes et d'information sur la disponibilité de produits réemployables ou réutilisables ;
- Approuve le contrat-type de contribution aux coûts sur les opérations de nettoyage des déchets issus des lingettes et sur les actions de sensibilisation à l'incidence sur l'environnement d'élimination inappropriée des déchets issus de lingettes ;
- Précise que le soutien financier prévu au titre du second contrat sera perçu par le budget annexe « Déchets », puis reversé au budget annexe « Assainissement » afin de financer les actions relevant de cette compétence ;

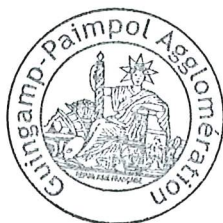
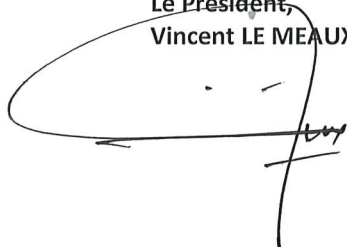
- Autorise le Président ou son représentant à signer les deux contrats-types, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,

Tugdual LE LAY

